

Objet de la délibération :

URBANISME / **Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme.**

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Compte tenu de sa transmission en  
Préfecture, le 26/18/2011

Et de sa publication, le 26/15/2011

le Maire,

Jérôme LOPEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINT MATHIEU DE TREVIER**

**12 Mai 2011**

L'An Deux Mille Onze  
et le douzième jour du mois de mai à 19h00  
à Saint Mathieu de Trévièrs le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le six mai s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire,  
Mme Patricia COSTERASTE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Nelly GREBERT, M. Jean-  
Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Alain LADAME, *Adjoint* au Maire,  
M. Sylvain MAHDI, M. Philippe CHAVERNAC, M. Jean-François VILLA, M. Thomas  
SOUM, Mme Fouzia MAHIAOUI, M. Nicolas GASTAL, M. Franck GUIBERT, M. Patrice  
ROBERT, M. Didier LADURELLE, M. Lionel TROCELLIER, *Conseillers Municipaux.*

Membres excusés :

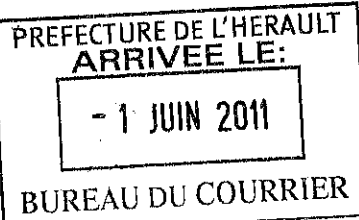
M. Robert YVANEZ donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX,  
Mme Véronique LANAU donne pouvoir à Mme Myriam LECLAIR,  
Mme Carole RAGUERAGUI donne pouvoir à Mme Nelly GREBERT,  
M. Patrice ROBERT donne pouvoir à Mme Annick BOYER,  
M. Franck GUIBERT donne pouvoir à M. Alexis BIANCIOTTO.

Membres absents :

Mme Carmen LAVERGNE.

Secrétaire de séance :

Mme Nelly GREBERT.



**VOTE :**

**Votants : 26**

**Pour : 20**

**Abstentions : 6**

**VOTE A LA  
MAJORITE**

Il est rappelé aux conseillers municipaux que la commune a proposé une deuxième modification du PLU  
afin de :

- ⇒ *densifier le tissu urbain*
  - *Secteur Ud au Nord-Est de la Commune,*
  - *Secteur AUOf à l'Ouest de la Commune, secteur du vieux village de St Mathieu,*
  - *Secteur UAa, Rue des Ecoles*
- ⇒ *Simplifier et harmoniser les secteurs urbains Ud.*

Les modifications souhaitées ont fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Mai  
2011.

A l'issue de cette période d'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au  
projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de bien vouloir approuver la modification du PLU,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application présente délibération.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, l'approbation de la deuxième  
modification du PLU fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans  
un journal local.

Conformément à l'article L123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié sera  
tenu à la disposition du public en Mairie ainsi qu'à la DDTM et dans locaux de la Préfecture de  
l'Hérault.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,  
Le Conseil municipal**

**DECIDE  
A LA MAJORITE**

↪ **D'approuver** la modification du PLU ;

↪ **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

  
Le Maire,  
**Jérôme LOPEZ.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois à compter de la présente notification,  
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.